

**23-02-12 *Personnel Communal* – Personnel Communal**

Recrutement d'un médecin vacataire – Annule et remplace

Monsieur le Maire expose :

Le départ en retraite du pédiatre des structures petite enfance de la commune conduit l'administration municipale à procéder au recrutement d'un personnel qualifié remplissant les conditions professionnelles et sanitaires fixées par la réglementation en vigueur.

Aux termes de cette dite réglementation, les établissements d'accueil de jeunes enfants doivent s'assurer du concours d'un médecin qualifié en pédiatrie qui serait chargé principalement de l'examen d'admission et du suivi régulier de chaque enfant et du contrôle de l'hygiène générale de la crèche.

L'exercice de cette charge nécessite une présence hebdomadaire régulière.

Il convient donc de décider le recrutement d'un nouveau médecin vacataire. Ce dernier sera rétribué sur la base du 1/11,85° du traitement soumis à retenue afférent à l'indice brut 1015, correspondant à l'indice terminal d'un médecin territorial de 1<sup>ère</sup> classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le recrutement précité.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 03-05-08 en date du 7 juillet 2003 et signée le 8 juillet 2003.

**Ont signé au registre tous les membres présents  
Copie conforme**

**A Saint-Priest en Jarez,  
Le 21 février 2023**

**Le Maire,  
Christian SERVANT**

**La Secrétaire de séance  
Mireille PAPIN, 3<sup>e</sup> Adjointe**

# **Délibération** **du Conseil Municipal** **de Saint-Priest en Jarez**

## Séance du 20 février 2023

**23-02-12 Personnel Communal – Personnel Communal**

Recrutement d'un médecin vacataire – Annule et remplace

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 23 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - RODRIGUES SOUSA Hugo - MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. REPELLINI Raymonde - JOTHIE Marc - ACHARD Pierre - JOLY Florence - LAFON Lise - PUPIER Franck

Avaient donné procuration :

Mme REPELLINI à M. BRUNEAU  
M. JOTHIE à Mme PAPIN  
M. ACHARD à M. DI PAOLO  
M. PUPIER à M. SERVANT

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :